

VILLE DE VERNOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023
PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2023.

La séance a été retransmise par voie électronique.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents (excusés) / représentés :</u>
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
MALANDAIN Sylvain	
LUCAS Catherine	
BENABI Karine	
	DETAMANTI J-François
MANSON Michèle	
RICHARD J-Pierre	
BOUGRARA Mélinda	
MORIN Franck	
	EMOND Josiane a donné pouvoir à Mme N. MONTIGNY
MONTIGNY Nicole	
	TRAPATEAU Joël a donné pouvoir à M. J-P. RICHARD
GLIZE Joël	
LOUDIERE Ludovic	
HENRI Nadia	
POMMIER Estelle	
	MERABTI Sonia a donné pouvoir à Mme K. BENABI
SENECHAUX Mélanie	
CAN Engin	
	AHSAINÉ Ali a donné pouvoir à Mme S. VIGNY
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
	CHBABI Faiçal
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
PFEIFFER'OVA Martine	
	DAOUD Abdellah

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



Monsieur le Maire débute la séance en accueillant les membres du Conseil Municipal des Enfants. Il procède ensuite à leur installation en tant que conseiller et leur remet, à l'appel de leur nom, leur écharpe.



SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.



Monsieur le Maire débute la séance en proposant d'inscrire à l'ordre du jour trois délibérations sur table concernant une demande de rectificatif de la part de la Trésorerie suite à une erreur matérielle sur le budget, une signature de convention sur l'abattement TFPB pour l'Office Habitat Drouais et la convention de transfert de propriété d'éclairage public au niveau des Frévents.

Une délibération est également sur table concernant l'accélération de production ENR avec la mise à jour relative à l'enquête publique.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire souhaite débiter ce Conseil municipal en saisissant un moment qui rend triste en apprenant le mardi 12 décembre 2023, le départ de Jean-Pierre DUBREUIL. Jean-Pierre DUBREUIL est d'abord un collègue, puisqu'il a été élu au Conseil municipal de Vernouillet, un Vernolite mais aussi un professeur d'anglais reconnu par ses élèves au lycée Rotrou. Jean-Pierre DUBREUIL était également un guide de la laïcité puisqu'il a été Président du Cercle Laïque pendant 30 ans (1985 – 2015).

Monsieur le Maire ajoute que c'était un homme plein de vie avec des valeurs fondamentales telles que la famille, l'humanisme, l'humanité. C'était aussi un homme de débat, il aimait confronter les idées. C'était surtout un homme de vivre ensemble et de laïcité.

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un engagement soit pris ce soir vis-à-vis de Jean-Pierre DUBREUIL, celui de faire vivre sa mémoire car il y a très peu de promoteurs de la laïcité comme lui.

Jean-Pierre DUBREUIL va beaucoup manquer à la Ville.

Pour l'avoir un peu connu, Monsieur le Maire pense que Jean-Pierre DUBREUIL est content de retrouver l'amour de sa vie, partie en 2019. Et lui souhaite une longue vie là où il est.

Monsieur le Maire propose de marquer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire remercie tout le monde pour ce moment empreint d'émotions.



Délibération n° SG-2023/12-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2023

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 22 novembre 2023, sans observations ni remarques.



Délibération n° SG-2023/12-02 - Modification des commissions municipales suite à démission d'un conseiller

Cette délibération concerne l'installation de M. Abdellah DAOUD dans les différentes commissions municipales.

Monsieur le Maire propose d'installer M. Abdellah DAOUD dans les commissions suivantes : commission Administration générale/Finances/Ressources Humaines, commission Cohésion et Animation du Territoire – Services de Proximité et Démocratie Locale et commission Education Famille, en lieu et place de M. Abdessamad YOUNSSI.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'installer M. Abdellah DAOUD dans lesdites commissions municipales.



Délibération n° SG-2023/12-03 – Autorisation de signature Contrat de Ville

Ce sujet a déjà été abordé l'an passé dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de Ville qui a été signé en 2015.

L'évaluation a duré une année.

Le bilan et cette évaluation ont été pris en compte pour engager la nouvelle mouture des contrats de Ville sous la dénomination « Engagements quartiers 2030 ».

Pour rappel, le contrat de ville est un document important pour notre territoire puisqu'il engage l'Etat, l'Agglo du Pays de Dreux et nos deux villes en faveur de la Cohésion Urbaine et la solidarité pour les habitants des quartiers prioritaires.

Pour mémoire, quatre quartiers ont été identifiés :

- Sur Vernouillet, le quartier des Vauvettes
- Sur Vernouillet/Dreux, le quartier Bâtes-Tabellionne
- Sur Dreux, les quartiers Rochelles-Barthou et Dunant-Kennedy

Une demande de modification du périmètre a été effectuée. Elle est actuellement à l'étude par l'Etat dans le cadre de ce nouveau contrat de Ville.

Les axes forts d'intervention sont à prendre en compte tels que l'insertion professionnelle, la tranquillité publique, l'accès au droit et aux services, la laïcité, la citoyenneté et la jeunesse avec un axe transversal qui est la transition écologique.

Sabrina VIGNY rappelle les quatre piliers du Contrat de Ville :

- La Cohésion sociale,
- L'emploi et le développement économique,
- Le cadre de vie et l'habitat,
- La laïcité,

- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Dans le cadre de cette réécriture, la Ville a vivement souhaité travailler avec l'Etat sur la co-construction et l'engagement citoyen.

Des concertations citoyennes ont eu lieu dans les deux centres sociaux de Vernouillet et une présentation aux habitants a été effectuée le vendredi 8 décembre 2023.

Sabrina VIGNY fait une lecture des objectifs des axes dégagés pour la ville de Vernouillet.

Sur l'axe développement économique et emploi :

- Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ou des dispositifs de droit commun,
- Accueillir et soutenir le développement de nouvelles entreprises,
- Accompagner les dynamiques de recrutements du territoire,
- Adapter les formations proposées aux demandeurs d'emploi vernolitaïns au besoin des recruteurs locaux,
- Consolider le partenariat avec les acteurs de l'emploi et les structures d'insertion et d'apprentissage.

Sur l'axe Cohésion sociale :

- Renforcer le lien social en luttant contre l'isolement et en développant le lien intergénérationnel,
- Maintenir la tranquillité publique en prévenant et luttant contre la délinquance et les incivilités,
- Faire de la famille un élément incontournable et nécessaire dans une démarche de co-éducation,
- Soutenir et développer l'autonomie des enfants et des jeunes,
- Assurer la continuité éducative, soutenir la scolarité et éviter le décrochage scolaire,
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale,
- Développer l'accès aux soins,
- Sensibiliser et prévenir en matière de santé physique et psychique,
- Faciliter l'accès à la culture, au sport, aux loisirs,
- Faire rayonner les centres sociaux dans toute la Ville.

Sur l'axe Cadre de Vie et Habitat :

- Promouvoir la Cohésion urbaine et sociale sur le territoire par un travail sur les polarités internes de quartiers et le maillage,
- Faire participer, induire, porter et laisser porter les projets par les habitants,
- Renouveler, diversifier, améliorer l'offre de logement en visant plus de mixité et impulser une nouvelle dynamique économique,
- Impulser les transitions énergétiques et écologiques par la création d'un réseau de chaleur et l'implantation d'agricultures urbaines,
- Renforcer l'offre d'équipement et de services au sein des quartiers,
- Favoriser le lien social au travers d'espaces sportifs, culturels et récréatifs à l'échelle humaine,
- Renforcer l'accessibilité du domaine public pour tous, les mobilités douces,
- Développer des projets en faveur des échanges intergénérationnels,

- Maintenir l'attractivité résidentielle de la commune grâce à de nouveaux produits d'habitat de qualité,
- Favoriser le parcours résidentiel des ménages en fonction de l'évolution des familles,
- Permettre l'accès des jeunes et des séniors à un logement favorisant leur autonomie.

Sur l'axe Laïcité, citoyenneté et valeurs de la République :

- Favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble,
- Soutenir et renforcer la laïcité et la citoyenneté en favorisant l'intégration et l'autonomie,
- Promouvoir et favoriser l'émancipation des femmes,
- Engager des citoyens dans des démarches participatives pour construire leur ville de demain,
- Former les agents, les membres d'associations au principe de la laïcité dans le cadre de l'accueil du public.

Sabrina VIGNY précise que ce sont les objectifs généraux qui seront ensuite développés en objectifs opérationnels par les services ainsi que les habitants qui sont vraiment au cœur de ce contrat de ville.

Il est souhaité que la signature du Contrat de Ville ait lieu en mars 2024.

Sabrina VIGNY souhaite ajouter le fait que l'Etat a souligné la qualité du travail mené. L'ensemble des services se sont vraiment engagés dans la réécriture de ce contrat de ville.

Le contrat de ville, c'est la politique de la ville, c'est l'affaire de tous et de tous les services de la Ville.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».



Délibération n° SG-2023/12-04 – Autorisation de signature convention ORT

La ville de Dreux a signé une ORT cœur de Ville il y a maintenant 3 ans.

Une période de reconduction 2023-2026 est arrivée.

Lorsque l'Agglo du Pays de Dreux a été retenue dans le cadre de la sobriété foncière, notamment avec le projet de l'Atelier à spectacle avec la résorption de la friche MANG et de la friche JOSSE, un projet « quartier spectaculaire » est sorti autour de l'atelier à spectacle avec une dimension culturelle, avec l'ambition d'une labellisation scène nationale, mais aussi une dimension urbaine avec l'envie de voir naître un nouveau quartier.

Cette Opération de Revitalisation de Territoire est une opportunité importante, puisque l'épicentre est le quartier spectaculaire. Cela va permettre d'avoir de l'aide ingénierie et d'avoir accès à des subventions que la Ville n'avait pas forcément par le passé.

Les axes de développement sont :

- De la réhabilitation à la restructuration
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Monsieur le Maire indique que, dans les orientations budgétaires du Conseil communautaire, 9 millions d'euros sont fléchés sur la réhabilitation de l'Atelier à Spectacle.

Ce projet sera accompagné par l'Agglo du Pays de Dreux, la ville de Vernouillet et plus largement par la ville de Dreux dans le cadre de l'ORT.

Aujourd'hui, l'ORT représente la capacité d'accès à des subventions, à un appui juridique, à du portage financier et à des financements, notamment de la part de la Banque des Territoires

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire ».



Délibération n° SG-2023/12-05 – Rapport d'Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Maire rappelle l'architecture du Rapport d'Orientations budgétaires :

- Contexte national, international, français,
- Contexte économique avec la loi de Finances
- Moyens humains
- Moyens financiers
- Constat et ambition

Le contexte

Des crises successives telles que le COVID, le conflit Russo-Ukrainien et le conflit Israélo-Palestinien) ont un impact fort sur l'économie mondiale puisqu'en matière d'énergie, les coûts fluctuent en permanence et les données sont difficile à fiabiliser.

Les prévisions pour 2024 annoncent une croissance mondiale à 2.7 % avec une croissance pour la France entre 1.2 et 1.4 %.

Cela permet un reflux d'inflation qui devrait s'établir à 2.6 %, alors que les taux d'intérêt sont annoncés à 4 %.

La Ville sait que l'année 2024 sera encore difficile et fait le choix de la recette pessimiste et la dépense optimiste.

Loi de Finances

Elle marque une certaine envie du gouvernement d'accompagner les collectivités.

L'Etat a augmenté l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement de 213 millions d'euros.

L'enveloppe de Dotation de péréquation (DSU) augmentera de 320 millions d'euros, au lieu de 220 millions prévus initialement.

Il est prévu également un élargissement des dépenses éligibles au FCTVA, notamment sur les aménagements de terrains.

Le Fond Vert est reconduit à hauteur de 2.5 millions d'euros.

L'amortisseur énergétique, qui était prévu au départ en extinction, a été maintenu au dernier moment.

Les valeurs locatives sont annoncées avec une augmentation entre 3 et 4 %.

La position de Vernouillet est de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les tarifs des services jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2024 avec d'ores et déjà l'ambition de contenir l'effet inflation.

Moyens humains

324 agents œuvrent pour le service public vernolitein, soit 195 titulaires, 122 contractuels, 6 assistantes maternelles et 1 contractuel de droit privé (infographiste).

Le Rapport d'Orientation budgétaire fait état de la répartition des agents par catégorie et du poids en masse salarial pour la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire souhaite faire un Focus sur l'IFSE puisque cela a été la volonté de la ville, en 2023, d'améliorer les salaires les plus bas et de faire en sorte qu'aucun agent de la collectivité n'ait une IFSE à 0.

Ce dispositif a été mis en place au 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire explique qu'avec les 75 000 € de redéploés, 116 agents ont vu leur IFSE augmenté (soit 1/3 des agents de la collectivité).

81 agents qui n'avaient pas d'IFSE ont maintenant en moyenne 41 € par mois.

35 agents ont été revalorisés en moyenne de 34 € par mois.

Monsieur le Maire indique que de la même façon que la Ville était convaincue de faire une première marche, elle reste convaincue que si cet effort peut être poursuivi, il devra l'être. Sur l'exercice 2024, la Ville devra s'orienter vers la capacité à débloquer une nouvelle enveloppe pour monter une 2^{ème} marche pour cette revalorisation de l'IFSE pour les agents les moins rémunérés. Cela permettra de réduire l'écart entre les plus basses et les plus hautes IFSE.

Avec les éléments préalablement cités, il est envisagé un budget de fonctionnement en léger recul par rapport à 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 18 844 774 €.

Constat et ambition

Dans cette période de crises, l'accompagnement de l'Etat n'est pas à la hauteur du moment.

Si on rapporte à l'inflation, la Ville est en récession. L'abondement de dotation de l'Etat est loin d'être suffisant au regard des dépenses supplémentaires auxquelles il faut faire face chaque jour.

Les mesures imposées aux collectivités, notamment en matière de Ressources Humaines, ne sont jamais accompagnés de dotations supplémentaires. La Ville doit toujours faire un effort interne sur son propre budget.

Aussi, dans ce contexte, il est nécessaire de capitaliser sur l'existant et de renforcer les actions de la Ville à périmètre constant.

Sur le pôle Enfance-Jeunesse et Famille, avec une priorité donnée aux actions en faveur de la Jeunesse, il s'agira de les accompagner au plus près de leurs projets notamment en matière de scolarité, de formation ou d'emploi.

Bien entendu, la chaîne éducative sera reconduite avec le même volontarisme et la Ville continuera à déployer une offre péri et extrascolaire variée, avec des outils complémentaires comme le PRE et le CLAS.

La restauration scolaire devra rester accessible au plus grand nombre notamment avec le quotient familial.

Au niveau des Centres sociaux, ils seront eux aussi des lieux de jeunesse et devront s'emparer du nouveau contrat de ville appelé « Objectif Quartier 2030 ».

Ils seront des Centres Sociaux pour les habitants, avec à l'intérieur des actions menées par les habitants et avec les habitants.

Au niveau de la Culture et du Sport, ces domaines seront des fuseaux à privilégier car ils sont source d'émancipation et de construction de chacun.

Monsieur le Maire indique qu'en 2024, Vernouillet sera bien-sûr une ville olympique qui participera à cette belle fête mondiale du sport à la hauteur de ses moyens.

Sur le champ du cadre de vie et de l'habitat, les efforts entamés sur la propreté et l'aménagement urbain devront poursuivre. Le dispositif de traitement des requêtes devra être amélioré avec la mise en place de l'outil E-Atal.

Tout ce qui contribuera au bien vivre à Vernouillet devra être entrepris.

La Ville poursuivra également son développement urbain de manière maîtrisée avec la Tranche 4 de la ZAC Bois du Chapitre et la finalisation du dossier de la ZAC Croix Giboreau.

Sur le champ de la sécurité, de la tranquillité publique et de la prévention, la Ville poursuivra ses actions et ses collaborations avec la Police nationale et Police municipale de Dreux.

En matière de prévention de la Délinquance, la Ville innovera avec la création d'un pôle de prévention partenariale (Ville, Département, Mission Locale) sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

Sur le champ de l'emploi et de la formation, la Ville continuera à être un acteur simplificateur pour des entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire. La Ville les accompagnera notamment dans leur démarche de recrutement afin de promouvoir les demandeurs d'emploi vernolitaïns.

Sur le champ des solidarités et du logement, la Ville œuvre de manière constante au maintien à domicile des aînés en réalisant 16 500 heures d'aide à domicile et en développant le portage de repas.

Les loisirs des séniors ne seront pas en reste avec le repas des aînés, les paniers repas et tout le programme d'animation. La Ville devra travailler en 2024 à la possibilité de relancer le voyage annuel des séniors et réfléchira au lancement d'un pack culture en partenariat avec l'Atelier à spectacle.

Sur le champ social, la Ville devra finaliser l'analyse des besoins sociaux, créer des liens plus étroits entre les bénéficiaires du RSA et le pôle Insertion/Formation, Parcours professionnel et relancer les actions collectives et de santé à l'Epicerie et de promouvoir le retour à l'emploi.

Sur le pôle logement, la Ville accompagnera au plus près les demandes de logement des vernolitaïns avec une attention toute particulière sur l'accompagnement NPNRU. La Ville devra être un relais permanent sur les requêtes des habitants locataires de l'OPH et de la Roseraie.

Les éléments précités sont les orientations en matière de fonctionnement.

Concernant l'investissement, la Ville doit continuer à faire en sorte que ses bâtiments restent avec un haut niveau d'entretien, de bonnes conditions de travail pour les agents, de bonnes conditions d'accueil pour les vernolitaïns.

La Ville doit continuer également la programmation Voirie en matière de liaison douce et de sécurisation, notamment autour des écoles.

Ce sera également la fin de la mutation de l'éclairage public 100 % LED.

Sur les bâtiments, les efforts de la Ville se concentreront sur le complexe sportif, la remise en état du PIST et la réalisation du City stade des Vauvettes.

Monsieur le Maire propose de débattre sur les orientations exposées avant de faire une analyse des chiffres.

Gisèle QUERITE prend la parole et constate une nouvelle façon de travailler. Elle souhaite tout de même faire la lecture du texte qu'elle avait prévu.

Elle constate la pauvreté qui se répand toujours plus vite dans les populations et la ville de Vernouillet n'est pas épargnée. Les effets d'une inflation forte avec les salaires les plus bas qui n'augmentent pas conduisent à une paupérisation des ménages modestes. Le travail d'aujourd'hui n'est pas une garantie contre la pauvreté. Cette année sera formée d'accent sur l'appauvrissement des femmes qui s'accroît, l'inégalité des salaires, emploi partiel subi, retraite plus faible.

En une année, le niveau de vie a chuté de 7.6 %. Les ménages ont revu dramatiquement leurs habitudes d'achats.

En même temps, depuis plusieurs années, les gouvernements nous ont habitués, lors de la présentation du budget de la loi de Finances, à un discours qui se veut rassurant mais qui a pour boussole la réduction des dépenses publiques et la baisse des prélèvements obligatoires.

L'annonce de la fin du bouclier tarifaire laisse clairement entrevoir de nouvelles et importantes augmentations de gaz et d'électricité pour l'ensemble des consommateurs, y compris pour les collectivités.

Gisèle QUERITE constate qu'il n'y a donc rien de bien réjouissant pour les communes.

Ainsi, cette situation, qui doit être le fil conducteur dans le cadre de ses compétences, la Ville doit travailler à un bouclier social à nos populations en grandes difficultés qui passent par des services publics à faibles coûts voire gratuits dans certaines situations.

Gisèle QUERITE a noté que Monsieur le Maire a annoncé la non-augmentation des tarifs. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Concernant les finances de la Ville, ce n'est pas tant l'endettement qui est inquiétant, mais il est nécessaire de se donner des priorités.

Monsieur le Maire a évoqué la vente de terrains pour générer des recettes mais Gisèle QUERITE n'est pas certaine que ce soit la meilleure solution. Elle n'est pas sûre non plus qu'un complexe sportif aussi coûteux soit indispensable au niveau des besoins de la Ville.

Gisèle QUERITE indique qu'il y a un manque de débats dans la collectivité et que les réunions de commissions ne lui apportent pas satisfaction alors que suffisamment d'éléments sont à débattre.

L'année 2024 risque d'être difficile.

En matière de santé, Gisèle QUERITE demande si Monsieur le Maire abordera le projet du Centre de soin durant le mandat.

Plusieurs sujets auraient besoin d'être débattus.

Sur les Ressources Humaines, Gisèle QUERITE pense que la gestion de l'IFSE a été calamiteuse qui a entraîné des départs d'agents et des arrêts maladie. Il est souhaitable qu'il y ait un retour de sérénité pour les agents et une meilleure considération.

Le devenir de la ville de Vernouillet lui tient à cœur autant qu'à l'équipe municipale. Son but n'est pas de faire de l'opposition pour faire de l'opposition facile mais elle a l'impression que toutes les parties n'ont pas la même vision de l'urgence pour les populations.

Sabrina VIGNY prend la parole et indique qu'elle ne peut pas laisser dire que l'équipe municipale n'a pas la même vision de l'urgence pour notre population. Monsieur le Maire a évoqué le maintien des tarifs, une enveloppe supplémentaire a été développée pour le CCAS, des collectes alimentaires ont eu lieu, un travail est effectué avec le Pôle logement pour accompagner les personnes les plus fragiles. La préoccupation de l'équipe est pour tous la même, ce sont les habitants et c'est de prendre en compte le contexte économique que nous savons difficile pour les habitants. C'est la raison pour laquelle les tarifs sont maintenus, le taux d'imposition n'augmentera pas.

Catherine LUCAS prend ensuite la parole et indique que c'est à l'équipe de faire vivre les commissions et qu'il est dommage de faire savoir au Conseil municipal ce soir qu'il n'y a pas de réels échanges. Les commissions ne sont pas censurées, il faut donc échanger à ce moment là même s'il y a des désaccords.

Gisèle QUERITE répond qu'elle n'a pas peur du débat mais que pour elle, une commission qui dure une demi-heure à laquelle les membres lèvent la main pour dire qu'ils sont d'accord, ce n'est pas une commission qui fonctionne correctement.

Maurice SIADOUA prend ensuite la parole et souhaite connaître le genre de débat que Gisèle QUERITE veut aborder.

Gisèle QUERITE prend l'exemple des commissions logement, Action sociale ou Education Famille où le but est d'aborder les problèmes des administrés.

Monsieur le Maire a évoqué le fait de relancer les actions collectives de l'épicerie sociale. Pour Gisèle QUERITE, cela relève des commissions. Le débat sera de voir ensemble ce que la Ville a envie de faire et comment le faire, puis un échange doit être fait entre les membres pour enrichir le projet.

Le débat, c'est la démocratie.

Catherine LUCAS pense que pour avoir un débat, il faut être présent lors des commissions et inscrire les questions à l'ordre du jour lorsqu'il y a des insatisfactions à évoquer.

Gisèle QUERITE est d'accord sur le fait qu'il faut être présent aux commissions mais elle indique qu'au vu du déroulement des commissions, lorsqu'elle a deux réunions importantes en même temps, elle choisit d'aller à celle qui lui semble plus importante.

Elle indique que la plupart du temps, elle a l'impression de ne servir à rien dans les commissions.

Melinda BOUGRARA prend la parole sur le champ de l'emploi.

La Ville a accompagné un maximum les entreprises qui souhaitent s'implanter.

Le souci premier de la Ville est d'aider les personnes en difficultés pour retrouver du travail.

Melinda BOUGRARA a donc aussi du mal à entendre que l'équipe ne fait rien.

Elle met toute son énergie avec le Pôle Emploi et la Mission Locale pour accompagner et aider un maximum de personnes.

Concernant les commissions, il faut effectivement être présents, la parole est libre et toute l'équipe est là pour construire ensemble.

Mélinda BOUGRARA n'est donc pas d'accord avec ce que Gisèle QUERITE a dit.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur les sujets qui ont été évoqués.

La santé n'a pas forcément été évoqué mais Monsieur le Maire précise que deux Contrats Locaux de Santé existent et cohabitent. Monsieur le Maire insiste sur le fait que dans le débat, il faut laisser la place à chacun et les institutions s'emparent de leur rôle.

La Ville de Vernouillet a signé un Contrat Local de Santé avec la Ville de Dreux. Le recrutement d'un coordinateur est en cours.

Un Contrat Local de santé existe sur l'Agglo qui a pour objectif le maillage des professionnels de Santé.

La Ville de Vernouillet est dans l'opérationnel dans tout ce qui est Capital Santé, sur de l'action et de la prévention (le sommeil, l'hydratation, les écrans, les déterminants de santé...).

Sur le maillage des professionnels, l'Agglomération a inscrit ce point comme objectif majeur. Cela se décline par l'accueil des étudiants, l'hôpital, le campus santé.

La Ville sera toujours au fait de la santé puisqu'elle a la chance d'avoir une cuisine centrale et la notion de santé existe dans le Contrat de Ville.

Certains mots interpellent Monsieur le Maire car lorsqu'on a un budget à hauteur de 19 millions d'euros comme annoncé et qu'on a la responsabilité de 12 700 habitants, des options sur des fondamentaux sont prises. Le Maire ne réinvente pas.

Monsieur le Maire a en mémoire des objectifs fondamentaux de la ville de Vernouillet qui sont : 1 toit, 1 emploi, 1 école.

Concernant la parabole de l'IFSE et la gestion calamiteuse, monsieur le Maire répond qu'on entend qui on veut.

Monsieur le Maire mène chaque mois des repas avec les services et il peut assurer qu'il y a du mieux, on reprend de la confiance, on avance. Il y a donc une considération des agents car la Ville a la responsabilité des agents à qui il est confié les vernolitains mais elle a également la responsabilité de leurs familles.

Les objectifs, la feuille de route et la qualité du service public sont effectivement fixés. La Ville a envie d'avoir de la production de qualité pour le bien-être des vernolitains et qu'ils soient bien informés et qu'ils aient un service de qualité.

Pour Monsieur le Maire, il ne s'agit donc pas d'une gestion calamiteuse mais d'une gestion bienveillante avec des objectifs que les vernolitains saluent.

La relation au travail demande parfois des efforts mais la Ville essaie d'accompagner les choses en mode collaboratif mais il y a certains agents pour qui cela ne passe pas.

Le mouvement dans la Fonction publique est une valeur ajoutée. Il faut donc savoir favoriser le mouvement en interne et en externe.

Sur la question des femmes, la ville de Vernouillet a une dynamique sur l'émancipation des femmes.

Cela a été signifié dans le contrat de Ville comme axe majeur.

L'émancipation des femmes est la solution à bon nombre de problèmes.

Ce champ est traité de façon volontariste au travers des différentes actions qui sont menées.

Concernant le bouclier tarifaire, celui-ci est remis en place pour les collectivités pour l'année 2024.

Concernant l'endettement, Monsieur le Maire précise que cela n'est valable que pour les investissements.

Monsieur le Maire n'a pas l'impression d'avoir un plan pluriannuel démesuré mais à la hauteur du moment.

Monsieur le Maire prend l'exemple de la piscine de Vernouillet. Celle-ci a été construite en 1974. Des travaux sont engagés 50 ans après pour sa réhabilitation.

Le complexe Marcel Pagnol a été construit dans les années 80. La ville de Vernouillet produit une nouvelle structure 40 ans après.

Le Centre Social Tabellionne est un projet d'investissement qui devrait être mené.

La ville de Vernouillet doit aujourd'hui avoir des bâtiments à la hauteur des habitants. Elle est face à un investissement volontariste car les bâtiments publics ont besoin d'une réhabilitation importante.

Vernouillet est une ville qui gagne environ 100 habitants. Elle se doit donc de se tourner vers l'avenir et anticiper pour les nouveaux vernolitains qui arrivent.

Monsieur le Maire précise que tous les terrains de la tranche 4 de ZAC Bois du Chapitre ont été vendus donc il est nécessaire de pouvoir accueillir les nouveaux vernolitains dans les meilleures conditions.

Pour finir, Monsieur le Maire demande de quels débats veut la ville de Vernouillet.

Monsieur le Maire n'est pas contre les débats mais il n'est pas non plus pour la convergence des luttes. Il est pour des débats de solutions, pour proposer des solutions.

L'idée une fois fixée, il est demandé aux services de faire des propositions. Ces propositions sont ensuite étudiées, amendées, modifiées puis validées. C'est le travail des commissions et c'est de cette façon qu'elles seront vivantes.

Gisèle QUERITE a l'impression que Monsieur le Maire fait un cours sur le fonctionnement de la collectivité et des commissions. Or, elle connaît le fonctionnement.

Ce que Gisèle QUERITE souhaiterait, c'est pouvoir débattre des priorités de la Ville.

Elle prend l'exemple de la mise en place d'un centre de santé qu'elle défend. Elle demande à quel moment il est possible de débattre de ces choses-là.

Gisèle QUERITE insiste sur le fait qu'elle a l'impression d'être inutile lors des commissions.

Monsieur le Maire insiste, quant à lui, pour dire qu'il ne ressent pas qu'elle est inutile.

Aucun conseiller municipal n'est interdit de s'exprimer.

Monsieur le Maire propose ensuite de brosser rapidement les recettes de fonctionnement avant de prendre acte de ce rapport.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 18 844 774 € en recul de 1.5 %.

Les points saillants sont sur :

- L'augmentation des taxes foncières (+3.8 %),
- Les emplacements publicitaires
- Les dotations et subventions. Il est observé un recul de 4.3 % à hauteur de 6 655 795 €. Monsieur le Maire explique que cela est dû au fait que la Dotation Forfaitaire est au réalisé 2023, que l'attribution de compensation a été revalorisée par rapport à l'augmentation des bases de 7.1 % en 2023 et que la pérennisation du bouclier tarifaire énergétique n'avait pas forcément été intégré dans les dotations de subventions.

Le focus sur les 5 dernières années ne recule pas mais n'est pas suffisant.

L'augmentation des dotations est de l'ordre de 9.7 % sur 5 ans.

Sur le produit des services, il est observé un recul de 16.4 %.

Cela est lié à différents faits qui vont avoir lieu sur 2024 :

- Le service de l'eau est transféré à l'Agglo du Pays de Dreux
- La refacturation du restaurant administratif est faite par la Caisse des Ecoles, ce qui permet à la Ville de récupérer la TVA.

Les dépenses de fonctionnement sont en léger recul dû à la reconduction d'une masse salariale avec peu d'augmentation avec le service de l'eau en moins.

Sur les dépenses de personnel, celles-ci sont maintenues ambitieusement avec la volonté de reconduction de la masse salariale à hauteur de 11 185 000 €.

Sur les autres charges de gestion courante, l'arrivée d'une subvention à la Caisse des Ecoles à hauteur de 105 000 € va permettre aux repas de cantine de ne pas augmenter.

Une augmentation des dépenses de l'éclairage public et de l'ANRU est liée au chargé de projet NPNRU.

Sur les recettes d'investissement, un emprunt à hauteur de 4 000 000 € a été placé. Une forte augmentation de recettes de subventions a été inscrite car les subventions ANRU vont pouvoir être débloquées, notamment sur le gymnase.

Monsieur le Maire fait ensuite un focus sur la dette avec un taux moyen à 1.64 %, ce qui a permis à la Ville d'avoir une capacité d'autofinancement assez intéressante.

L'endettement de la collectivité a diminué de plus de 2 millions d'euros entre 2020 et 2023 (13 732 675 € en 2020 contre 11 610 192 € en 2023).

Le profil de la dette comprend des taux fixes pour 66.75 %, un Euribor 3 mois pour 28.89 % et un Livret A à 4.36 %.

La capacité d'autofinancement de la Ville apparaît en 2022 à 2 354 0000 €.

Cette capacité d'autofinancement a fortement augmenté du fait de la hausse des recettes de fonctionnement, à la hausse des recettes foncières et de la maîtrise de l'endettement.

Sur la capacité de désendettement, la Ville est tombée à 3.76 années ce qui la place dans l'endettement maîtrisé.

Sur les dépenses d'investissement, la Ville est fidèle au plan pluriannuel qu'elle s'était fixée avec de grands projets et une volonté de pluriannuel sur des choses qui n'avaient pas suffisamment été menées.

Il est inscrit la réfection de voirie pour 816 980 €, la reconstruction du PIST pour 550 000 €, le complexe sportif pour 5 878 000 € et le NPNRU pour 330 000 €.

Une enveloppe de 782 806 € a été dégagée pour continuer à investir dans les autres bâtiments communaux.

Sur les budgets annexes, Monsieur le Maire indique qu'ils sont en reconduction.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du CCAS s'équilibrent à 514 200 € avec un recul de la subvention d'équilibre versée du budget principal vers le budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement sont en équilibre et en reconduction.

En investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 370 €.

Sur le budget principal, en fonctionnement, la subvention d'équilibre est reconduite à hauteur de 700 000 € pour porter un budget de recettes à hauteur de 1 043 905 € en recettes.

Les dépenses s'équilibrent à 1 043 095 € avec la baisse des amortissements.

En investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 13 384 €.

Concernant la Caisse des Ecoles, le budget intègre le Programme de Réussite Educative pour 82 000 € et la subvention du budget de la Ville vers le budget de la Caisse des Ecoles pour 105 000 €.

Le chiffre des achats marque une augmentation de 20 %.

La Ville de Vernouillet a fait l'effort de la non-répercussion de l'inflation de 20 % sur le ticket de cantine.

Concernant les zones d'aménagements, le budget s'équilibre à hauteur de 615 500 € en fonctionnement et à hauteur de 43 700 € en investissement.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.



Délibération n° SG-2023/12-06 – Autorisation de dépenses d'investissement – Ville

Michèle MANSON rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Conseil municipal est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1 958 828 € sur le budget principal comme suit :

- Immobilisations incorporelles :	280 988 €
- Subventions d'équipements versées :	362 957 €
- Immobilisations corporelles :	1 097 050 €
- Immobilisations en cours :	217 833 €

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Délibération n° SG-2023/12-07 – Tarifs spectacle de danse plurielles du 17 février 2024 – Ecole de Musique et de Danse

Délibération n° SG-2023/12-08 – Tarifs stage de danse du 18 février 2024 – Ecole de Musique et de Danse

Il s'agit d'un projet de spectacle « danses plurielles d'ici et d'ailleurs » porté par l'Ecole de musique et de danse, sur deux jours.

Le samedi 17 février 2024 est proposé un spectacle à l'Atelier à spectacle qui permettra aux élèves de se produire sur scène, de faire participer 8 écoles de danse ainsi que les classes CHAM du collège Marcel Pagnol.

C'est un projet qui se veut promouvoir la danse dans toute sa pluralité sur notre territoire.

Pour ce spectacle il est proposé les tarifs suivants :

- Moins de 12 ans : gratuit
- De 12 à 17 ans : 4 €
- A partir de 18 ans : 8 €

Le dimanche 18 février 2024 sont proposés des stages de danse organisés par les professeurs de danse d'associations qui se sont investis dans ce projet, l'Ecole de Musique et le Conservatoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

Ces stages vont permettre aux élèves de découvrir d'autres danses et de faire rayonner la danse sur notre Ville.

Pour ces stages il est proposé les tarifs suivants :

- Danseurs ayant participé au spectacle du 17 février : 6 €
- Stagiaires ayant au moins une année de cours dans la discipline choisie : 9 €

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour le spectacle et pour les stages de danses.

Délibération n°SG-2023/12-09 – Modalités de transfert Eau / Assainissement

A partir du 1^{er} janvier 2024, l'Agglo va assumer de façon pleine et entière la compétence Eau.

Il est proposé de délibérer sur le transfert de l'actif et du passif vers la Ville pour pouvoir reverser ensuite à l'Agglo.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la commune
- de mettre à disposition de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,
- d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
- de transférer les résultats du budget annexe « Eau » constatés au 31 décembre 2022
- d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe « Eau » sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés à la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux,
- d'approuver le transfert partiel des résultats des sections d'investissement et de fonctionnement à la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux
 - o Excédent de fonctionnement transféré à hauteur de 165 532.26 € (62,3%) ;
 - o Excédent d'investissement (corrigé des restes à réaliser) transféré à hauteur de - 89 605,83 € (100%) ;
 - o Il est à noter que le montant des restes à réaliser transférées à la Communauté d'agglomérations du pays de Dreux au 31 décembre 2022 est de 15 555,04 € ;
 - o Restes à recouvrer sur les années 2000 à 2023 (état des restes par compte de tiers à transmettre).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

Délibération n° SG-2023/12-10 – Modification affectation du résultat 2022 Ville

Il s'agit de travailler à ce qui va repartir de la Ville vers le budget Eau de l'Agglo.

Le résultat au 31 décembre 2022 affichait 175 927 €.

Au début du mandat, des décisions compliquées ont été prises mais un plan pluriannuel d'investissement à été créé pour un montant approximatif de 1 500 000€ de 2023 à 2027.

Il faut donc veiller que ce plan pluriannuel soit supportable par l'Agglomération.

Il était prévu également de lever deux emprunts de 250 000 € chacun.
Le premier n'a pas été levé.

Sur l'année 2023, un excédent de fonctionnement devrait d'ores et déjà s'afficher à 100 000 €, soit un total d'environ 275 000 €.

Après simulation, le budget 2024, s'il n'y a pas de transfert, apparaît à 28 000 € d'excédent.

Sur 2025, il apparaît à - 52 000 €. Sur 2026, il apparaît à + 19 000 €. Sur 2027, il apparaît à - 53 820.74 € et sur 2028, il apparaît à - 58 158.31 €.

Monsieur le Maire précise que cela est du prévisionnel et du théorique.

Ce prévisionnel permet de voir que la Ville peut continuer à vendre de l'eau au même tarif et de mener le plan pluriannuel d'investissement.

Sur les 175 000 € de résultat, si le plan pluriannuel est respecté, il est nécessaire de transférer 54 000 €. Au vu de l'inflation, Monsieur le Maire propose d'y ajouter 5 000 € d'aléas par an sur les 4 ans, soit 20 000 €. Cela amènerait donc à un transfert d'environ 75 927 €.

Il est donc proposé que la Ville conserve 100 000 € et de transférer 75 927 € à l'Agglomération. Cela va permettre de subvenir au plan pluriannuel tel qu'il a été défini en 2021.

Nadia HENRI prend la parole et souhaiterait savoir ce qu'il en est de SUEZ. En effet, un grand nombre d'habitants font l'amalgame entre l'assainissement et l'eau, notamment avec les factures que nos vernolitains ont reçu dans leurs boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire explique que de façon pleine et entière la compétence Eau est exercée par l'Agglomération. Au 1^{er} janvier 2024, la Ville a transféré la totalité de son budget Eau. Elle a également transféré ses agents. C'est-à-dire que les agents du service public vernoliteain vont continuer à s'occuper des vernolitains sauf que leur employeur est l'Agglomération.

Sur l'assainissement, une délégation de service public a pris fin au 30 septembre 2023. Cela a donné à différentes démarches pour voir si la Ville renouvelait la délégation de service public ou si elle passait en régie.

La Ville a fait le choix d'adopter un mode hybride appelé « régie intéressée ».

Monsieur le Maire explique ce qu'est une régie intéressée.

Un coût plafond de prestations est fixé. Si le délégataire est en dessous du plafond, la moins-value est partagée. Si le délégataire est au-dessus, l'Agglo s'engage à contribuer à hauteur de moitié jusqu'à un certain plafond. Par contre, si le délégataire dépasse le plafond, il assume pleinement les pertes.

Dans ce système de régie, l'Agglo a créé une société, appelée Aquad, pour enregistrer les recettes.

L'Agglo va facturer les recettes d'assainissement avec la Société Aquad et qui va payer le délégataire, SEFO, filiale du groupe Aqualis.

Aujourd'hui, SUEZ a envoyé les factures avant la clôture de contrat sur des bases estimées. Monsieur le Maire a interpellé le Président de l'Agglo à ce sujet car la Ville fait toujours en sorte de faire des relèves fin septembre pour être au plus près du réel.

SUEZ n'a pas fait ce choix et a envoyé des factures sur des bases estimatifs.

De ce fait, cela se règlera entre Aquad et SUEZ.

Si SUEZ a surfacturé, ils devront rembourser à AQUAD et si SUEZ a sous-facturé, c'est AQUAD qui remboursera à SUEZ.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'affectation du résultat 2022.

Délibération n°SG-2023/12-11 – Décision Modificative n°2 – Ville

En fonctionnement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, à hauteur de 265 532.26 €.

Les recettes comprennent les résultats du budget annexe Eau 2022 à hauteur de 265 532.26 €.

Les dépenses comprennent le transfert du résultat eau vers l'Agglomération à hauteur de 165 532.26 € et une provision pour les dépenses imprévues à hauteur de 100 000 €.

En investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 0 €.

La section d'investissement ne contient pas de dépenses.

Les recettes comprennent les résultats du budget annexe de l'eau 2022 à hauteur de - 89 605.83 € et le transfert du résultat Eau vers l'Agglo à hauteur de 89 605.83 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Décision modificative n°2 du budget de la Ville.

Délibération n°SG-2023/12-12 – Rapport DSP Crématorium

Le chiffres d'affaires a progressé de 1.61 % en 2022 avec un chiffre d'affaires global de 539 751 €.

Pour 2022, la redevance annuelle s'établit à 26 988 € contre 26 559 € en 2021.

La société a investi au cours de l'année 85 685 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un très bon retour dans l'ensemble sur la prestation du délégataire sur cette délégation de service public.
Les familles endeuillées font souvent de très bons retours sur la prise en charge dans cet établissement.

Monsieur le Maire pense que la Ville peut être satisfaite d'avoir un délégataire de cette qualité.
Les établissements MAINI font un très bon travail au crématorium de Vernouillet et la Ville les félicite.

Le nombre de crémations en 2022 est en légère baisse, soit 857 crémations.

Le rapport fait état également de la répartition par sexe, par âge, le choix de destination des cendres (dispersions, cavurnes, ...).

La Ville de Vernouillet répond à environ 45 % des demandes de l'Agglomération et le reste de l'extérieur dont 30 % du Département.

Le délégataire a interpellé la Ville sur le fait que sa formule de révision ne lui permettait pas de contenir l'évolution du prix du gaz, d'où la proposition de tarif sur la délibération suivante.

En résumé, c'est une délégation de service public qui vit bien, un délégataire qui fait bien son travail, mais un bémol qui est l'énergie qui vient perturber l'équilibre de ce service public.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de ce rapport crématorium.

Délibération n°SG-2023/12-13 – Tarifs crématorium

Afin de pouvoir se rendre compte des augmentations du tarif de gaz, le crématorium a transmis un état du détail de ses factures de gaz.

En 2021, les factures étaient en moyenne de l'ordre de 500 à 700 €.
En 2023, les factures sont de l'ordre de 5 000 à 6 500 €.

La Ville est en train de voir pour repartir sur une remise en concurrence des tarifs mais rien n'est gagné pour le moment.

La proposition qui est faite au Conseil municipal est d'intégrer la formule de révision, de mettre une augmentation énergie de 82 € sur la crémation adulte et sur la crémation après inhumation inférieure à 5 ans pour la porter à 946.34 €.

Les autres tarifs sont réévalués selon la formule de révision.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs crématorium proposés.



Délibération n°SG-2023/12-14 – Mise en place d'un coffre-fort numérique pour les bulletins de paie

La Ville poursuit son initiative en faveur de la dématérialisation.

Lors du dernier Conseil municipal, une délibération a été prise sur la dématérialisation des actes d'urbanisme.

Cette action se poursuit à destination des agents de la collectivité en leur proposant de leur mettre à disposition un coffre-fort numérique individuel.

Les avantages de ce coffre-fort sont l'accessibilité 24h/24 et 7 jours/7, l'économie de papier et l'archive de tout autre document.

Dans le fonctionnement, un courrier a été adressé aux agents les invitant à faire savoir à la Direction des Ressources Humaines avant la fin du mois de décembre s'ils ne voulaient pas bénéficier du coffre-fort numérique.

Ce contrat est passé avec Digiposte, partenaire de Pitney Bowes avec qui la Ville travaille déjà.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un coffre-fort numérique personnel et sécurisé pour la dématérialisation des bulletins de paie des agents.



Délibération n°SG-2023/12-15 – Renouvellement du contrat groupe assurance statutaire – Mandat au CDG 28

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrivera à échéance au 31 décembre 2024.

Ce contrat couvre les frais pour les risques suivants :

- Accident de service et maladie professionnelle
- Congé de longue maladie et longue durée
- Congé de maternité, adoption et congés de paternité
- Décès

La Ville était passée par l'intermédiaire du Centre de Gestion d'Eure et Loir.

Il est proposé de répondre favorablement à l'offre du CDG 28 en disant que la Ville est intéressée pour que le CDG fasse la mise en concurrence pour la Ville sachant que la Ville aura le choix ensuite de saisir l'offre qui aura été retenue.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe d'assurance statutaire.



Délibération n°SG-2023/12-16 – Dérogations au repos dominical – année 2024

Monsieur le Maire propose de déroger au repos dominical comme l'autorise la loi, sur 12 dimanches pour l'année 2024, ce qui permettra aux commerçants de la Ville de travailler et de rendre un service aux clients.

Les dates ont été choisies avec les concessions en fonction des journées portes ouvertes, des dates de soldes, ... afin qu'elles soient en adéquation avec les besoins des acteurs économiques.

Le Conseil municipal émet un avis favorable, à la majorité des voix et 2 abstentions (G. QUERITE/ F. REPARAT), sur les douze dates proposées sur le territoire de la commune de Vernouillet.



Délibération n° SG-2023/12-17 – Charte des ATSEM

La dernière version de la charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) a été réalisée en 2003.

Il a semblé important de mettre en place une commission avec différents acteurs pour travailler sur une mise à jour de cette charte.

Cette commission est composée des directeurs d'écoles maternelles, d'un ATSEM représentant par école, des représentantes élues de la Ville, des deux inspecteurs de l'Education Nationale et du service scolaire.

L'évolution des missions des ATSEM de la Ville et de la réglementation du métier a nécessité de pouvoir refixer les missions et rappeler le rôle de chacun.

L'esprit de cette charte est d'engager un travail avec l'Education Nationale et la Ville pour élaborer un vrai partenariat pour faciliter l'accompagner du travail au quotidien des agents.

Ce groupe de travail a échangé sur plusieurs thématiques :

1. L'aspect réglementaire
2. Le rôle des ATSEM au cœur du métier qui regroupe les fonctions des ATSEM, la journée type, l'organisation fonctionnelle, la pause méridienne, le temps périscolaire et extrascolaire, la journée des ATSEM, l'enfant et le handicap.

Cette charte sera co-signée avec l'Education nationale.

Karine BENABI souligne le travail qui a été effectué par les agents et les remercie pour ces échanges.

Monsieur le Maire pense que cela a participé également à la cohésion du groupe d'ATSEM, c'est-à-dire des ATSEM fédérées avec une vraie dynamique collective.

Monsieur le Maire rappelle que la fête des ATSEM avait lieu à l'époque à une seule école. Aujourd'hui, cette fête est organisée dans toutes les écoles.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer cette nouvelle charte des ATSEM.



Délibération n° SG-2023/12-18 – Classes de découverte 2023-2024

Karine BENABI rappelle les subventions qui ont été attribuées pour les classes de découverte 2022-2023.

Deux groupes scolaires (Gérard Philipe et Jules Vallès) sont partis en classe de mer sur 8 nuitées et 9 jours pour 42 élèves.

Le coût pris en charge par la Ville a été de 17 841 €, soit 53 € la nuitée.

L'école Louis Pergaud élémentaire est partie en classe de mer dans le Finistère sur 5 jours et 4 nuitées avec 49 élèves.

Le coût pris en charge par la Ville a été de 9 192 €, soit 46.90 € la nuitée.

La totalité de la subvention pour 2022-2023 était de 27 033.80 €.

Cette année, deux dossiers ont été déposés :

- L'école Louis Pergaud élémentaire pour 26 élèves de CM1/CM2 pour une classe de neige dans l'Isère sur 7 nuitées et 6 jours. Le coût du séjour est à 16 900 €, avec une subvention de la Ville proposée à 8 535.80 €.
- L'école Jules Vallès élémentaire pour 72 élèves du CE2 au CM2 en classe de mer sur 5 nuitées et 4 jours. Le coût du séjour est à 30 086 €, avec une subvention de la Ville proposée à 16 415 €.

Le coût total pour la commune serait donc de 24 950.80 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à financer les classes de découverte au titre de l'année scolaire 2023-2024.



Délibération n°SG-2023/12-19 – Approbation cartes de déploiement ENR

Le mode de consultation ENR avait été délibéré lors d'un précédent Conseil municipal.

La Consultation s'est terminée le 12 décembre 2023 à 17h30.

Une seule remarque a été notifiée sur le registre de consultation sur le fait que le déploiement des énergies renouvelables est une bonne chose. Toutefois, la personne ayant fait cette remarque aurait souhaité une réunion physique d'échanges pour discuter largement de la procédure.

Aucune remarque n'a été émise sur le site dédié de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Monsieur le Maire ajoute que la carte est concordante avec les projets de la Ville, notamment sur le champ photovoltaïque qui est sur la toiture de Marcel Pagnol. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les cartes et le projet de réseau de chaleur.

Monsieur le Maire indique que Vernouillet va être très volontariste dans ses investissements ou dans les investissements privés qui vont avoir lieu dans les 2-3 prochaines années.

Monsieur le Maire pense notamment au projet réseau de chaleur Bâtes-Tabellionne sur lequel il est prévu une mise en service en 2027.

Il pense également au projet du complexe sportif sur lequel va être installé intégralement sur la toiture du photovoltaïque pour alléger les coûts de fonctionnement de la structure.

Sur l'implantation d'entreprises, particulièrement sur Porte Sud, les porteurs de projets sont quasiment à 100% photovoltaïque sur leur toiture.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir arrêter la cartographie proposée, d'inscrire une clause de revoyure à 6 mois si cela s'avère nécessaire au regard d'un projet qui pourrait être porteur pour notre territoire.

Martine PFEIFFER'OVA souhaiterait connaître la source actuelle du gymnase Marcel Pagnol.

Monsieur le Maire lui précise que le gymnase était au gaz et que le futur complexe sera sur photovoltaïque avec branchement au réseau de chaleur géothermie miscanthus.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire.



Délibération n° SG-2023/12-20 – Convention CITEO

Sylvain MALANDAIN indique que c'est une signature de convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Il précise que ce n'est pas une convention qui vient se substituer à l'Agglo qui a la compétence déchets mais vient en continuité de celle-ci.

Cette convention est tournée vers les déchets abandonnés sur l'espace public, en application de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Cela aura pour effet d'apporter 40 000 € à la Ville sur 3 ans, soit 120 000 €.

L'action est ciblée sur la commune afin que les déchets reprennent le chemin des filières tri.

La Ville va donc s'obliger à des opérations de nettoyage des déchets abondance et de communication à la sensibilisation de la prévention des déchets.

Il est donc nécessaire de conclure une convention afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat pour l'année 2024 avec la société CITEO.

Gisèle QUERITE intervient et trouve dommage que l'Agglo ait supprimé le ramassage des encombrants. Elle pense que cela va accélérer et amplifier les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire indique que les élus vernolitains ont été parmi ceux qui ont essayé de défendre le maintien de la collecte des encombrants.

Les élus ont malgré tout obtenu la collecte en porte à porte pour les seniors et les personnes en situation de handicap une fois par an.

Monsieur le Maire ajoute que la collecte des encombrants existe néanmoins mais elle est payante.

Monsieur le Maire précise que Ali AHSAINÉ a travaillé avec le service propreté, depuis le début du mandat.

De nombreuses corbeilles de rue ont été mis en place à différents points de la Ville pour collecter les déchets.

Aujourd'hui, les sacs des corbeilles sont récupérés et emmenés dans une grande benne aux Services Techniques.

La démarche va maintenant être de trier les flux pour faire en sorte de pouvoir valoriser un maximum de choses.

Il serait également envisageable de conventionner avec certaines fondations de grandes enseignes nationales qui ont des opérations pour éviter que leurs sacs se retrouvent sur l'espace public, et mener des actions de sensibilisation.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO.



Délibération n°SG-2023/12-21 – Décision modificative n°1 – Zones d'Aménagements

Cette décision modificative annule et remplace la délibération SG- 2023/06-05 du 28 juin 2023.

Monsieur le Maire propose d'inscrire en recettes et en dépenses, à l'équilibre, 71 200 € en fonctionnement et 69 000 € en investissement.

Les coûts de fonctionnement sont essentiellement des frais accessoires de terrains en cours d'aménagement, des sorties des lots pour leur coût de production et des transferts vers la section d'investissement.

Les coûts d'investissement sont essentiellement des aménagements de terrains.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Décision modificative n°1 du budget annexe des Zones d'aménagements.



Délibération n°SG-2023/12-22 – Signature d'une convention de transfert de propriété d'éclairage public

Franck MORIN explique que 3 voies de Vernouillet sont équipées de dispositifs d'éclairage public appartenant à la Ville de Dreux.

Il s'agit du bas de la rue Nicolas Robert, l'impasse du Larzac et le bas de la rue des Frévents.

La ville de Vernouillet a sollicité la ville de Dreux afin de récupérer ces dispositifs sur le périmètre de Vernouillet pour pouvoir intervenir en toute légalité sur les interventions nécessaires pour notre prestataire.

Cette convention a pour but de fixer les modalités de transfert de propriété des différents éléments et les responsabilités attendues de chaque partie.

Il est précisé que le transfert se fait gratuitement et que les têtes d'éclairage sont déjà équipées en dispositif LED.

Monsieur le Maire ajoute que ce transfert favorisera les interventions avec Territoire Energie.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention de transfert de propriété d'éclairage public.



Délibération n°SG-2023/12-23 – Signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Sabrina VIGNY rappelle que dans le cadre du code des impôts, les bailleurs sociaux, cosignataires des contrats de ville peuvent bénéficier d'un abattement de 30 % au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties concernant les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la Ville.

En contrepartie, les bailleurs sociaux doivent proposer des actions contribuant à améliorer la qualité de service aux locataires vivant dans ces quartiers.

Cette convention doit s'articuler avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité avec pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des quartiers.

Considérant que la commune de Vernouillet est engagée dans le renouvellement du contrat de ville avec l'État par le biais du contrat Engagements quartiers 2030, il est proposé un nouvel avenant pour proroger la convention initiale et pour porter le plan d'action 2024.

Un temps de travail a été effectué avec les différents acteurs (Ville, Habitat Drouais, Agglo du Pays de Dreux et Etat) pour faire émerger les priorités de chaque quartier prioritaire pour 2024.

Pour la Ville de Vernouillet, les Vauvettes et la partie Tabellionne, le montant prévisionnel de l'abattement annuel est à 205 000 €.

Sabrina VIGNY souhaite souligner la volonté pour 2024 d'avoir un soutien financier plus important sur l'axe 7 pour l'Animation, le lien social et le vivre ensemble avec des actions qui seront à créer avec les habitants.

25 000 € sont dédiés à la Tabellionne pour les animations et les fêtes de quartier.

15 000 € sont dédiés aux Vauvettes.

10 000 € sont dédiés à Vernouillet Plage en co-construction avec les Centres sociaux.

Une opération « Quartiers propres » sur les deux quartiers prioritaires sera accompagnée à hauteur de 5 000 €.

Monsieur le Maire précise que les axes ont été déterminés avec l'Etat

Vernouillet est vraiment basée sur l'axe 7.

Un vrai acte volontaire de la part de l'Habitat Drouais sur 2024 a été ressenti puisque la contribution a quasiment triplée.

Pour rappel, le Festival Entre Parenthèse qui a eu lieu en 2023 a été financé avec l'abattement TFPB de l'Office Habitat Drouais.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.



La séance est close à 21h45.



La secrétaire de séance

Michèle MANSON



Le Maire

Damien STEPHO